Gazette du Nord

M. Rombaut, avoué, à **LILLE**, et **Mme Rombaut**, viennent d'être douloureusement éprouvés par la mort rapide et inattendue de leur fils **Henri**, ravi à leur affection, à l'âge de 19 mois.

La messe d'ange sera célébrée jeudi 4 janvier à dix heures, en l'église Saint-Etienne.

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Paquin, doyen de Bouchain, démissionnaire pour raison de santé, est nommé aumônier à Lesquin.

— M. Sénéchal, professeur, à Douai, Institution Saint-Jean, est nommé vicaire à Valenciennes, N.-D. du Saint-Cordon.

— M. E. Boulan, nouveau prêtre, est nommé professeur à Douai, Institution Saint-Jean.

— M. P. Delannoy, nouveau prêtre, est nommé professeur au Petit Séminaire d'Hautbourdin.

RETRAITES OUVRIÈRES

Echange des cartes annuelles. — Un certain nombre d'assurés obligatoires nés entre le 3 novembre et le 31 décembre n'ont pas encore procédé à l'échange de leur carte annuelle, soit par ignorance de cette formalité, soit par négligence.

Nous rappelons que les cartes annuelles doivent être échangées à la date anniversaire de naissance de l'intéressé.

Il est important de faire cet échange en temps voulu tant pour l'assuré que pour le patron.

Si l'assuré continue à apposer des timbres sur une carte périmée, la valeur de ces timbres est comptée comme versement supplémentaire.

Si le patron, de son côté, apposes des timbres sur une carte périmée il risque que les versements ainsi effectués par lui soient portés au compte de son ouvrier pour l'année de validité de la carte à échanger et qu'il soit tenu d'effectuer sur la nouvelle carte ses versements patronaux complets pour l'année en cours.

Il appartient donc au patron de vérifier à chaque paie les dates anniversaires de ses ouvriers et d'inviter ceux dont les cartes sont à échanger à faire cet échange dans les délais prescrits, c'est-à-dire trois jours avant ou trois jours après la date anniversaire de naissance.

A L'AUTOMOBILE-CLUB DU NORD DE LA FRANCE

Dans sa dernière réunion, le comité de l'A. C. N. F. a décidé que la prochaine assemblée générale de la société aurait lieu le mercredi 24 janvier 1912.

Cette assemblée sera suivie d'un banquet suivi d'une grande soirée artistique.

SAVON PRINCESSE MAKOKO
Parfum puissant et tenace
Le pain : 0 f. 50. Victor VAISSIER
0237

ROUBAIX

L'Egalité Scolaire

A PROPOS DE LA MOTION DE M. CLÉTY

Nous donnons aujourd'hui le texte de la déclaration faite par M. Cléty au Conseil municipal de Roubaix pour appuyer la motion déposée par lui en faveur des enfants des écoles libres :

Je demande l'inscription au budget d'une somme de 3.000 francs pour distribution de secours en nature par les soins du maire aux enfants nécessiteux fréquentant les écoles privées gratuites.

Messieurs, vous le savez, nous votons chaque année des fonds importants destinés à alimenter la Caisse des écoles; ce qui permet à cette institution de donner à l'entrée de l'hiver, des vêtements, des chaussures et différents objets aux enfants des écoles.

Or, il est toute une catégorie de petits roubaisiens qui ne sont pas compris dans cette répartition : ce sont ces enfants qui vont dans des écoles autres que les écoles communales.

Que la Caisse des Ecoles, en procédant ainsi, agisse dans les limites de ses attributions et de légalité, je n'ai pas à le rechercher. Seulement, il est inadmissibe, en équité, qu'on élimine de ces largesses des enfants de Roubaix, uniquement sous le prétexte qu'ils vont aux écoles privées.

L'Ecole libre a une existence légale : les parents qui y envoient leurs enfants usent d'un droit absolu.

D'ailleurs la question scolaire ou confessionnelle n'a rien à voir dans cette distribution; qu'on soit protestant, israélite, catholique ou libre-penseur, on a droit à des secours quand on se trouve dans les conditions voulues pour les recevoir. L'argent de tous doit aller à tous.

Les enfants qui sont exclus de ces largesses sont des enfants d'ouvriers, comme leurs camarades de l'école communale, appartenant à des familles très modestes, sinon indigentes ; les parents paient les mêmes impositions, ils ont les mêmes charges, il est tout naturel que leurs enfants bénéficient des mêmes faveurs, et comme le disait quelqu'un, dans ce même Conseil municipal, il serait souverainement injuste de faire payer aux enfants la rançon du libre arbitre des parents.

Puisque la distribution des secours comporte des distinctions injustifiées, il nous incombe à nous, Conseil municipal, de réparer cette injustice ou si vous aimez mieux, de rétablir l'égalité.

On m'objectera que ce vote, s'il était acquis, serait annulé parce qu'il serait illégal. C'est une erreur.

Je sais que la loi organique de 1886 sur l'enseignement en France, tout en maintenant l'école libre et en lui reconnaissant son existence légale, a voulu favoriser exclusivement l'école officielle : c'est entendu.

Et c'est ainsi que les tribunaux administratifs, interprétant la volonté des législateurs, ont annulé des crédits votés par des Conseils municipaux pour subventionner des écoles libres, soit par la création ou l'entretien de bâtiments, soit par des traitements d'instituteurs, etc., mais quand ces subsides ont eu vue non pas à diminuer la charge des écoles libres, mais de venir en aide à des enfants pauvres, alors ces crédits sont parfaitement légaux.

C'est ce qui a été jugé en ce qui concerne une délibération du Conseil municipal de Nantes, il y a quelques années.

Cette ville avait voté des crédits pour chauffage d'une école libre, appointements de professeurs et en troisième lieu pour distribution de secours en nature aux enfants de ces écoles.

Le préfet a annulé le tout.

La ville s'est pourvue devant le Conseil d'Etat qui, après avoir annulé les deux premiers comme le préfet, a maintenu le troisième crédit par les raisons suivantes :

Ville de Nantes. — En ce qui concerne l'allocation d'une somme de 1500 francs en faveur des enfants pauvres fréquentant les écoles privées.

Considérant que cette somme qui doit, aux termes de la délibération du Conseil municipal, être distribuée en nature par les soins du maire aux enfants pauvres n'a pas, dans les conditions où elle a été inscrite au budget le caractère d'une subvention accordée aux écoles privées et ne constitue qu'un secours à des élèves pauvres, ne diminuant en rien la charges de ces écoles; que dès lors c'est à tort que le préfet a déclaré nulle de ce chef la délibération sus-visée comme constituant une violation de la loi du 30 octobre 1886.

Il en a été de même pour la ville de **Dax**. C'est donc légal.

Il est une autre objection : c'est qu'aux termes de la loi municipale de 1884, quand le budget a recours à des ressources extraordinaires pour pourvoir à des dépenses facultatives, l'autorité supérieure peut annuler ces dépenses.

Or, Roubaix est dans ce cas, par conséquent, cette dépense facultative sera annulée. Je répondrai d'abord que lorsque le crédit a été maintenu, Nantes était dans les mêmes conditions budgétaires que Roubaix ; en second lieu, on ne peut assurer dès à présent que cette dépense sera biffée du budget. A ce compte-là, il ne manque pas de dépenses facultatives qui pourraient disparaître : des subventions à ces Sociétés de secours mutuels ou d'agrément, de musique, de chant.

Comme il s'agit ici d'une question d'équité absolue, où je le répète, la question confessionnelle ou scolaire n'a rien à voir, pensez-vous que tous les petits Roubaisiens, devant ce geste vraiment démocratique de l'égalité entre tous les petits Roubaisiens, l'autorité supérieure ne tiendrait pas compte de la volonté bien manifeste de notre Conseil municipal ?

En tous cas, je suis ici l'écho des sentiments de très nombreux pères de famille, même de ceux qui n'envoient pas leurs enfants aux écoles privées. Ces braves gens ne comprennent pas et ne peuvent pas comprendre que leur voisin qui envoie ses enfants à l'école libre parce que c'est son idée, que c'est son droit, ne soit pas mis sur le même pied qu'eux. L'égalité dans la misère appelle l'égalité dans le remède à apporter à cette misère et je suis persuadé de trouver dans cette assemblée assez de libéralisme de tous les points de l'opinion pour espérer de voir ma proposition accueillie.

Les prochaines élections municipales

LES CANDIDATS SOCIALISTES

La Section Roubaisienne du Parti Socialiste s'est réunie dimanche pour la désignation de ses candidats aux élections municipales du mois de mai prochain. Ont été désignés :

MM. Achille Carpentier, Henri Corbeau, Adolphe Coupez, Alphonse Debaisieux, E. Decock, A. Dujardin, Henri Kimp, J.-B. Labas, H. Lefebvre, Achille Lepers, Paul Nys, H. Watremez, J. Bardiaux, H. Bracq, Ch. Debrabander, Adolphe Delattre, Victor Desurmont, J. Desplanques, L. Dumont, le docteur Léandre Dupré, Louis Fiers, A. Hiltrop, Omer Lamarque, C. Leman, Emile Lorthiois, C. Mangin, Aimé Morel, Joseph Olivier, Désiré Porteman, Pierre Oger, J. Roussel, Kléber Sory, Henri Thérin, Fleuris Vanherpe, Léon Vanoverbecke, Henri Verbeurgt.

Trois conseillers de la minorité socialiste n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat : MM. Doise, Bailleul et Auguste François.

ÉTRENNES des EXILÉS

Mme André Piat, 20 fr. ; Mme Paul Bonnel, 5 fr. ; Mme Pennel-Wattinne, 10 fr. ; Mme Boutemy-Masure, 10 fr. ; Mme Paul Watine, 20 fr. ; Mme Albert Lorthiois, 20 fr. ; Mme Louis Toulemonde-Parent, 20 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Mme Leroux-Screpel, 5 fr. ; Mme Bayart-Toulemonde, 10 fr. ; Mme Duthoit-Droulers, 10 fr. ; Mme Mazure-Wattinne, 100 fr. ; Mme Réquillart-Duthoit, 10 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Mme Ruffelet, 10 fr. ; M. Alphonse Watine, 40 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Mme Achille Bayart, 10 fr. ; Mme Alfred Mootte-Screpel, 100 fr. ; Mme Emile Toulemonde, 20 fr. ; Mme Henry Mulliez, 20 fr. ; Mme Paul Vanden Berghe, 50 fr. ; Anonyme, 50 fr. ; Mme André Lepoutre, 200 fr. ; Mme Lenglart, 10 fr. ; Mme Delcourt-Prouvost, 20 fr. ; Mme Mulliez-Delcourt, 5 fr. ; Mme Jules D'Halluin-Motte, 5 fr. ; Mme Lepoutre-Motte, 5 fr. ; Mme Paul Prouvost, 5 fr. ; Mme François Duthoit, 5 fr. ; Mme Desbonnets-Poullet, 5 fr.

Mme Victor Derville, 20 fr. ; Anonyme, 20 fr. ; Mme Auguste Pennel, 5 fr. ; Mme Watine-Delaoutre, 20 fr. ; M. Arthur Defresnes, 2 fr. ; Mme Louis-Lepoutre, 10 fr. ; Mme Louis Dubar, 300 fr. ; Mme René Derville, 20 fr. ; Mlles Hovine, 10 fr. ; Mme Ernest Roussel, 10 fr. ; Mme P. Prouvost-Masurel, 20 fr. ; Mme Huet-Masurel, 20 fr. ; Mme Voldemar-Lestienne, 5 fr. ; Mme Valentin Roussel, 20 fr. ; Mme Charles Toulemonde, 10 fr. ; Mme René Masurel, 10 fr. ; Un Tertiaire de Saint-François, 2 fr. ; Mme Eugène Masurel, 10 fr. ; Mme Marcel Leclercq, 5 fr. ; Mme Albert Wattinne, 10 fr. ; Mme Cavrois-Vanoutryve, 10 fr. ; Madame Auguste Vanoutryve, 20 fr. ; Mme Théodore Hannart, 10 fr. ; Mme Lefebvre-Prouvost, 5 fr. ; Mme Georges Masurel, 20 fr. ; Mme Paul Delattre, 5 fr. ; Mme Georges Heyndrickx fils, 5 fr. ; Mme Lessens, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Mme René Wibaux, 5 fr. ; Mme Rasson-Duchange, 20 f. ; Mme Pollet-Motte, 20 fr. ; Mme Verspieren, 10 fr. ; Mme Déchenaux, 5 fr. ; Mme Paul Delannoy, 10 fr. ; Mme Gaston Motte, 5 fr. ; Mme Wibaux-Perlié, 5 fr. ; M. Pierre Destombes, 10 fr. ; Mme François Roussel, 20 fr. ; Mme Florimond Wattel, 10 fr. ; Mme André Motte, 5 fr. ; Mme Edmond Ternynck, 5 fr. ; Mme Alexandre Delaoutre, 10 fr. ; Mme Benoit Roussel, 10 fr. ; Anonyme, 10 fr. ; Mme Emile Eloy, 10 fr. ; Mme Leclercq-Huet, 50 f. ; Mme Maurice Prouvost, 10 fr. ; Mme Paul Wattel, 5 fr. ; Mme Léon Screpel, 10 fr.

Mme Charles Valentin, 10 fr. ; Mme Albert Motte, 20 fr. ; Mme Jules Fauvarque, 10 fr. ; Mme Maurice Pollet, 10 fr. ; Mme Georges Heyndrickx, 10 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Mme Henry Glorieux, 10 fr. ; Mme Jules Strat, 10 f. ; Mme Clément Dazin fils, 5 fr. ; Mme Edouard Prouvost, 10 fr. ; Mme Georges Motte, 10 fr. ; Mme Jules Toulemonde, 10 fr. ; Mme René Valentin, 5 fr. ; Mme Paul Vernier, 5 fr. ; Mme André Pollet, 20 fr. ; Mme Paul Motte, 5 fr. ; Mme Masurel-Dutilleul, 20 fr. ; Mme Huet-Wallaert, 200 fr. ; Mme Cavrois-Pollet, 20 fr.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (loi du 14 juillet 1905). — AVIS IMPORTANT. — Le Maire de la Ville de Roubaix donne avis que la délibération du Conseil municipal en date du 29 décembre, statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la commune ; la liste d'assistance complémentaire et rectificative aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, et celle des vieillards provenant de l'Assistance-Retraites, sont déposées au Secrétariat de la Mairie.

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 jours, les vieillards, infirmes et incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal pourront présenter une réclamation à la mairie ; tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.

Cercle Sténographique Roubaisien. — Nous sommes heureux de publier ci-après les noms classés par ordre de mérite, des lauréats des derniers examens de sténographie (système Prévost-Delaunay) organisés par le Cercle Sténographique Roubaisien, sous les auspices de l'Association Sténographique Unitaire de Paris.

Examen professionnel (150 mots à la minute) : M. Maurice Lerisson.

Examen commercial supérieur (120 mots à la minute) : Mlles Denise Mullier et Adèle Delhomelle.

Examen commercial (100 mots) : Mlles Bertha Sergeant et Mad. Deloz.

Examen pratique élémentaire (75 mots) : Josephine Mignaud, Albertine Prus, Marie-Louise Béghin, François Debeer, Laure Blacq, Marie Lemaître, Marie-Louise Dufossez, Germaine Segard, Raymonde Stevens, Jules Delchambre, Marie-Thérèse Timal, Jeanne Missian, Yvonne Declercq, Renée Boutelle, Eloi Leners.

Examen théorique : Augustine Carlier, Louis Fauvarque, Jeanne Boldus, Jean Verbest, Léontine Decottignies, Alice Mahieu, Léa Flament, Jeanne Mahieu, Achille Liétar, Alice François, Suzanne Plouvier, Marie François, Céline Leclercq, Rachel Lehengre, Juliette Mouton.

Examen préparatoire : Raymonde Hombeck, Marguerite Mathieu, Angèle Houttequi, Henriette Luysch, Sophie Florin, Madeleine Richez, Jeanne Taminiaux, Henri Delespierre, Céline Loridan, Sidonie Dupont, Carlos Dupont, Louisa Monjean, Berthe Lambert, Alphonse Rombault, Antoinette Allard, Jeanne Deleplanque, Albert Vendebeuque, Esther Jacquemin.

Le Comité du C. S. R. informe les adeptes du système P.-D. que les séances de lecture, un moment interrompues, reprendront tous les vendredis, à partir du 1er vendredi de janvier, à 8 h. du soir, au local du Cercle, 47, rue St-Georges.

Romans mignons à 30 cent.; les six numéros parus forment une jolie étrenne pour les enfants ; et aussi la collection Mame à 1 fr. 50 le volume relié. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Les fêtes locales. — Le Maire de Roubaix vient de prendre un arrêté déclarant jours de fêtes locales pendant l'année 1912, les dimanches désignés ci-après :

17 mars (mi-carême), 7 avril (Pâques), 14 avril, foire de Roubaix; 19 mai, dimanche précédant la Pentecôte; le 1er septembre, ducasse de Roubaix; 20 et 27 octobre, dimanches précédant la Toussaint, 22 décembre, dimanche précédant la Noël.

CENT FRANCS D'ÉTRENNES. — Plus de paroles, des actes. — La boulangerie L'Union offre **100 francs** d'étrennes à toute personne qui prouvera qu'une **société ayant garanti le poids de ses pains** les a vendus meilleur marché qu'elle, c'est-à-dire le pain gruau supérieur, 42 centimes; le pain blanc, 40 centimes ; le pain de ménage, 37 centimes, tous de 1 kilo 500.

L'Union présente le double avantage de faire bénéficier ses adhérents des nombreuses œuvres sociales qu'elle a créées et de fournir le pain le meilleur et le meilleur marché. 300 nouveaux adhérents se sont fait inscrire depuis le 15 décembre. 8568

Les membres de la Fédération des clubs des chiens de défense du Nord se sont réunis en assemblée générale au Café Belle-Vue, rue Neuve, 10, pour procéder au renouvellement de la commission qui a été composée de la façon suivante :

M. Marcelin Gautier, brigadier de sûreté et président du Club du Chien fidèle, Roubaix ; M. Defrenne, président du Club de Leers ; M. Corman, président du Club de Wattrelos ; M. Laureys, président du Club de Croix, Grand'Place ; M. Delcour Charles, de Tourcoing ; ; M. Val, de Lille.

La Poissonnerie Modèle reçoit tous les jours : Soles, Turbots, Saumons, Langoustes, Huîtres, toutes espèces de poissons, 45 et 54, rue Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 0173

Accident. — Un menuisier, Paul Deregnaucourt, âgé de 26 ans, travaillant pour le compte de M. Victor Wattrelos, rue Saint-André, est tombé d'un échafaudage chez Papillon-Bonte, rue de Lannoy.

Le docteur l'ayant visité, a constaté des contusions aux reins et lui a prescrit 15 jours de repos.

ORPHÉE PIANO joue à 65 et 88 notes. — Appareil pneumatique incomparable. Vente exclusive **Maison Marcelli**, Roubaix. 0179-4

Un violent. — La police a arrêté dimanche soir, vers onze heures, un nommé Edouard Deketelaere, 25, boulevard de Paris.

Cet homme vit séparé de sa femme. Il n'a rien trouvé de mieux que d'aller chez elle, 71, place du Trichon, et d'y briser les carreaux de l'estaminet.

Halle Flipo. Meilleur marché que partout. 0121

Non-lieu. — M. Delalé a signé une ordonnance de non-lieu en faveur de Charles Knops et de Jeanne Déry qui avaient été soupçonnés d'avoir dérobé pour 140.000 francs de fourrures à M. Deura, négociant à Roubaix.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Grand choix de **CADEAUX** et de **BONBONS** en chocolat **Thomas** pour les Fêtes de
Nouvel-An
6, rue du Priez, LILLE, près de la Gare 0220

du 31 décembre

Naissances. — Denise De Jonghe, avenue Julien-Lagache. — Victoria Wurlot, rue de Tournai, cour Bayart, 1. — Marie De Beul, rue Meyerbeer, 1.

Publications. — Nessin Braza, voyageur de commerce, rue du Moulin, 164, et Juliette Bocquet, s. p., id. — Jacques Sasson, voyageur de commerce, rue du Moulin, 64, et Berthe Bocquet, s. p., id. — Henri Plateau, trieur de déchets, rue de l'Ommelet, imp. Balzac, 44, et Adolphine Meau, soigneuse, mêmes rue et imp., 47. — Pierre Declercq, charpentier, rue de Mouvaux, cour Vanlaton ,9 et Marie [illegible], imprimeur, à Tourcoing. — Louis Redalec, chirurgien dentiste, place de la Gare, 3, et Marie Menou, s. p., à Morlaix.

Publications de mariages. — Albert Tinck, paveur, rue Marquisat, 11 et Blanche Declippele, dévideuse, id., 11. — Georges Ramaut, débourreur, rue Bernard, c. Boyaval, 13 et Cléemnce Hournaert, soigneuse, rue Bernard, 94. — Emile Deryckel, chaudronnier en cuivre, boulevard de Cambrai, c. Selosse, 6 et Marie Deldal, coupeuse de velours, id., 18. — Léon Lemaire, à Cambrai et Marguerite Loucheur, Grande-Rue, 4-6-8. — Amédée Losfeld, télégraphiste à Lille et Palmyre Lecuyer, servante, rue Nain, 7. — Paul Nivesse, employé de commerce, rue du Général-Chanzy, et Madeleine Leconte, s. p., rue de la Gare, 27. — Edouard Kindt, rattacheur, rue de la Balance, 86 et Julia Houzé, soigneuse, rue Paul-Bert, c. Louis-Dubar, 2. — Victor Arnould, lisseur, rue du Cartigny, 45 et Alixe Frédéricq, ménagère, id., 39. — J.-B. Carrette, charbonnier, rue Rollin prolongée, 5 et Maria Hellemont, tricoteuse, rue Rollin,, 33.

Mariages. — Edouard Brackman, employé de commerce, à La Madeleine, et Marceline Evrard, couturière, rue Lacroix, 76. — Edgard Leroy, docteur en médecine, rue de Turin, 17, et Claire Vacher, s. p., rue de Lille, 245. — Lucien Lejeune, rattacheur, place Carnot, c. Baussart, et Henriette Herbin, soigneuse, rue Delezenne, 9. — Charles Vanhecke, chaudronnier en fer, Grande-Rue, c. Lefebvre, 23, et Honorine Vanhamme, servante, Grande-Rue, 14. — Henri Anthone, peintre en bâtiments, rue des Anges, 89, et Marthe Verdonck, soigneuse, rue du Fontenoy, c. Flipo, 9. — Léon Vandenbulcke, mécanicien, à Tourcoing, et Elisa Boudimont, repasseuse, rue du Ballon, c. Derville, 8. — Auguste Picavet, tisserand, rue d'Isly, imp. du Nord, 4, et Marie-Louise Dereux, couturière, rue de l'Epeule, 135. — Georges Bauwens, rattacheur, rue Volta, 4, et Flore Legrain, dévideuse, rue Larochefoucault, 77, et Célinie Montois, repasseuse, rue Fabert, 3. — Henri Delfosse, maçon, rue Charleroi, 26, et Adelmé Swyngedouw, bobineuse, rue Decrème, cour Cormorant, 5. — Constant Hubaut, tourneur en fer, rue Bell, 39, et Marie Mariage, couturière, rue de Wasquehal, 34. — François Minsberghe, domestique, rue de Flandre, 162, et Romanie Timmermont, tailleuse, rue Turgot, 27. — Louis Devienne, domestique, rue de Lannoy, 518, et Joséphine Demoor, soigneuse, rue St-Jean, 23. — Germain Bursens, tailleur d'habits, rue de la Balance, cour Degrave, 3, et Victorine Seet, soigneuse, id. — Augustin Delplanque, trieur de laines, à Tourcoing, et Marie Declercq, bambrocheuse, rue des Arts, 128. — Adolphe Blyweert, noyauteur, rue de l'Alma, c. Carpentier, 5, et Hortense Praet, soigneuse, rue Jacquart, c. Masurel, 26. — Joseph Dautel, maçon, rue de l'Alouette, c. Vanuxem, 12, et Madeleine Leroy, tisserande, 12, 14. — Ernest François, graveur, rue de la Longue-Chemise, 43, et Germaine Verstraete, ménagère, rue de l'Alouette, 24. — Joseph Vanbever, peigneur, rue du Fresnoy, 14, et Marguerite Durieux, soigneuse, rue de l'Ommelet, imp. Balzac, 49.

Décès. — André Forest, 1 mois, rue Delezenne, cour Dujardin, 3. — Charles Lepers, 23 ans, cordonnier, avenue Julien-Lagache. — Jules Fauvarque, 69 ans, marchand forain, rue du Luxembourg.

ETRENNES Offrez un KODAK. Demandez Catalogue à L. MAIRESSE, 11, r. Ponts-de-Comines, Lille 0180

CROIX

Remise d'une médaille au garde-Spriet. — M. Léon Stien, maire de Croix, avait convoqué la police, les officiers des Sapeurs-Pompiers et la Presse, dimanche, à 11 heures, à la Mairie, à l'occasion de la remise officielle d'une médaille d'argent d'ancienneté au garde Spriet. M. le Maire, en épinglant cette distinction sur la poitrine de l'agent, l'a vivement félicité d'avoir mérité cette médaille après 21 ans de bons et loyaux services.

M. Jérôme, commissaire de police, s'est fait l'interprète des gardes Roger, Ghesquières, Mahieu et Gorloo, dans une allocution très cordiale ; il a terminé en espérant que M. Spriet lui continuerait la dévouée collaboration qu'il avait donnée à MM. Joly et Seguin, ses prédécesseurs.

M. Georges Malice, capitaine des pompiers, MM. Pachy, secrétaire de Mairie ; Renard et Leuridan, sous-officiers vétérans, et les frères du décoré, ont, tour à tour, félicité M. Spriet. Ce dernier, très ému, a exprimé sa reconnaissance envers les personnes présentes, et assuré l'Administration municipale et M. le Commissaire de tout son dévouement à l'avenir, comme il l'avait donné pendant 21 ans déjà. M. Spriet a levé son verre à la bonne Ville de Croix, et formé les vœux pour l'année 1912, à l'intention de l'assemblée.

Retraites ouvrières. — Le Maire de Croix informe les intéressés dont la date de naissance est échue dans le courant du mois de décembre qu'ils doivent échanger leur carte annuelle à la mairie.

Listes électorales. — M. Georges Christiaen a été désigné par la Préfecture pour faire partie de la Commission municipale chargée de la révision des listes électorales.

Une botte de coton écru a été trouvé à l'angle des rues Kléber et Chevreul et déposée à la Mairie par M. Dewilder, 25 ans ,menuisier, rue du Progrès, cour Denel.

Accident de travail. — Au peignage Holden et Cie, Auguste Vandewalle, 56 ans, rue Chevreul, 28, s'est fait une entorse au pied droit. 10 jours de repos. Docteur Barroyer.

Main écrasée. — Un ouvrier de l'usine Holden et Cie, Téophile Debeurne, 25 ans, à Fruyen (Belgique), a eu la main comprimée entre deux rouleaux d'une carde. 30 jours de repos. Docteur Barroyer.

WASQUEHAL

Le jour de l'An. — La journée a été calme. Un certain nombre de visiteurs ont parcouru les quartiers pour présenter leurs souhaits traditionnels. Ils ont été favorisé par un temps vraiment printanier.

Accidents de travail. — Un forgeron de la fabrique de voitures d'enfants de M. Puls, M. Hector Walmacq, rue de Croix, à Wasquehal, a été brûlé au pied droit par des éclats de fer brûlants. 20 jours. Docteur Demoulin.

— Sur les Chantiers de l'Energie Electrique, un manœuvre, V. Lecomte, de Menin, s'est blessé à la main en maniant des matériaux. 12 jours. Docteur Liénard.

FLERS-BREUCQ

Noces d'argent. — Dimanche dernier la chorale paroissiale fêtait les noces d'argent de l'un de ses membres : M. Louis Brouck. A cette occasion, ils se rendirent à son domicile, rue de Lille, et lui offrirent un bronze représentant l'art musical. Dans un discours plein de verve, M. Leclercq, clerc, rappela éloquemment les nombreux services rendus par M. Louis Brouck durant les 27 années de présence à la chorale.

M. Louis Brouck, ému jusqu'aux larmes remercia les chantres de cette marque de sympathie et félicita la commission pour le choix du cadeau qu'on venait de lui offrir.

Un Vivat fut ensuite chanté en l'honneur du jubilaire.

Chorale. — Demain mercredi soir, à huit heures et demie précises, aura lieu au local habituel, la réunion des membres de la Chorale pour la répétition d'une messe en l'honneur de Jeanne d'Arc. — Présence indispensable.

FLERS-BREUCQ. — Mariage. — Paul Wagniez, ingénieur des établissements Eckeyn et Leroy et Fernande Seynaeve, s. p., rue d'Hem.

TOURCOING

LE TESTAMENT

La situation du Conseil municipal que préside M. Dron, est de plus en plus précaire. M. le Maire s'en rend parfaitement compte et fait son testament administratif. A chacune des séances du Conseil, il parle de « ceux qui viendront après lui » ; il affiche un souci extraordinaire de mettre de l'ordre dans ses affaires ; il crée de nouveaux services autonomes pour y embusquer de nouvelles créatures et assure la stabilité de celles déjà pourvues d'emplois.

Ceux qui viendront après lui ! Il dit cela d'un ton triste mais non pas résigné. Ne vont-ils pas, les successeurs, administrer dans « l'arbitraire » ? Cette crainte est fantastique venant d'un homme qui n'a pas fait autre chose que d'administrer par et pour sa coterie, contre tous les Tourquennois qui ne se courbaient pas devant ses caprices. Le sectarisme le tient jusqu'en ses derniers jours et il va disparaître dans l'impénitence.

Mettre de l'ordre dans ses affaires ! M. Dron s'aperçoit qu'après avoir posé au grand administrateur, il a dépassé les limites de la vantardise. Pour ne reprendre que ses aveux de la dernière séance du Conseil ; il se propose d'**organiser** la police et de la mettre en rapport « avec les besoins reconnus » ; — il se propose d'**organiser** les services de la mairie dans lesquels « on n'a jamais été à jour » où « régnait le désordre » ; — il se propose d'**organiser** le service des finances « notoirement défectueux », dont « les attributions et la responsabilité n'ont pas été nettement définies » ; — il va **organiser**, et comme il le dit « complètement remanier » le budget où « de nombreux articles avaient été intercalés au hasard des circonstances » ; où « se trouvaient amalgamées les recettes des exploitations industrielles, de l'instruction publique, des Beaux-Arts et enfin les recettes les plus variées ; où « au chapitre des dépenses, ce n'était pas mieux, car leurs subdivisions étaient composées d'éléments les plus dissemblables et certains crédits présentant un réel caractère permanent figuraient aux dépenses extraordinaires » : à tout ce gachis il fallait « mettre bon ordre ».

Ce sont là, nous le répétons, les aveux de M. Dron lui-même. On pensera sans doute que l'administrateur d'une société privée, en de pareilles circonstances, se ferait mettre proprement à la porte.

Services autonomes ! Plus on nous parle de démocratie et plus on en revient aux errements des anciens régimes. Hospices, bureau de bienfaisance, assistance médicale gratuite, caisse des écoles, etc., autonomes ! Par ses représentants élus le peuple n'a plus rien à y voir. Ces services deviennent des nids moelleux pour tous les coucous de la politique blocarde, dont il n'est pas nécessaire de dire les noms qui sont dans toutes les bouches. Du reste même favoritisme et même népotisme dans la plupart des bonnes places des autres services municipaux.

C'est bien un testament qu'a fait M. Dron et s'il y a des héritiers lésés comme M. Paul Martin et consorts qui soient mécontents faut-il s'en étonner ? Ni les favoris ni les déshérités n'ont l'âme assez haute pour comprendre le dévouement désintéressé à la chose publique.

Un toupet pas ordinaire

Malgré la présence d'un nombreux public à la séance du Conseil de jeudi soir, M. le Maire vient d'avoir un toupet monstre.

Il a publié en circulaires, distribuées aux frais des contribuables vendredi soir, le rapport qu'il a lu en séance du Conseil. On ne manquera pas de dire qu'il n'est pas aussi empressé à publier ses marchés de gré à gré.

Il n'a pas joint à ce rapport la discussion qui l'a précédé, accompagné et suivi. La délibération du Conseil municipal est donc tronquée, mutilée. S'il n'y avait eu plusieurs centaines de témoins dans la salle des séances ce coup d'audace eut pu réussir. Mais en ville dès l'apparition de la circulaire du Maire sa conduite a été très ouvertement blâmée. Les chemins tortueux si souvent pris par M. le Maire sont à présent surveillés.

Enfin M. Dron n'a pas craint, au mépris de la vérité, d'ajouter en caractères gras, cette énormité qui fera sursauter tous les hommes de bonne foi :

Le résultat : Après une courte discussion le Conseil qui vient d'entendre le Maire lui déclarer qu'il peut manifester sa volonté d'améliorer les salaires avec la certitude de ne pas rencontrer d'opposition de la part de l'Administration et sachant que le métier est dur, surtout l'hiver, pour les manœuvres de l'usine à gaz, vote la journée de 5 fr.

Et alors pourquoi cette grève, quand il n'y avait qu'à demander pour obtenir ? C'est le secret des manœuvriers de la Maison du Peuple.

La vérité et tous les témoins de la séance du Conseil, le reconnaîtront, elle est dans le compte-rendu que nous donnons d'autre part. Une fois de plus M. le Maire s'est disqualifié.

ORFÈVRERIE argent et métal argenté
Vve ROMMENS-VANZEVEREN, 13, Gde-Place 0210

Le Mongy de Leers au Blanc-Four a commencé son service hier dimanche.

Le premier départ de Tourcoing pour le Pied-de-Bœuf, a eu lieu à 6 heures 25 du matin ; il en est reparti à 6 h. 44.

Les voitures se succédaient de 15 en 15 minutes et étaient toujours remplies de voyageurs.

Le dernier départ du Pied-de-Bœuf s'est accompli à 10 heures 44.

Vol de beurre. — La nuit de samedi à dimanche, dans le magasin de M. Poope, marchand de beurre et œufs, rue de la Latte, 53, des malfaiteurs ont enlevé une motte de 5 kil. et un morceau de 2 kil. et se sont enfuis par les rues du Maréchal-Ney et des Girondins.

M. Niederst, commissaire, a ouvert une enquête.

Un pendu. — Un cordonnier, Julien Vanderschelden, 43 ans, rue d'Arcole, 11, s'est pendu dans son grenier.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 31 décembre

Naissance. — Charles Bostoen, rue de la Latte, 186.

Mariages. — Albert Becker, tisserand et Victorine De Loos, bobineuse. — Marcel Crombez, employé et Aline Lefebvre, s. p. — Hippolyte Cuvelier, tisserand et Jeanne Gossaert, cabaretière. — Joseph Debruyne, peintre et Marie Wibaut, rattacheuse. — Théophile De Cramer, trieur et Zulma Debode, journalière. — Gaston Delmotte, adjudant et Elmire Farineaux, institutrice. — Germain Duflos, receveur au Chemin de fer et Lucienne Ersant, s. p. — Adrien Mallet, chauffeur et Angèle Pladys, gazeuse. — René Vandaele, mécanicien et Julienne Delemasure, soigneuse.

Publications de mariages. — Joseph Luypaert, peigneur, rue du Brun-Pain et Angèle Maeght, rattacheuse, rue de la Frontière, 18. — Norbert Simono, boucher, rue des Acacias, 7 et Jeanne Naessens, id., 5. — Léon Vesse, posticheur, rue du Haze, 53 et Berthe Meurillon, à Tourcoing. — Louis Tiberghien, employé à Bruxelles et Andréa Legallais, couturière, rue du Clocher, 31. — Alfert Cornil, tisserand, rue de Mouscron, 4 et Valentine Deffrennes, épailleuse, rue d'Angers. — Augustin Rygole, emballeur, rue des Girondins, 27 et Aline Pétillon, dévideuse, rue des Orions, 326. — Pierre Declercq, charpentier à Roubaix et Marie Meaux, soigneuse, rue du Général-Souham. — Cyr Vandebon, journalier, rue Larochefoucauld, 5 et Marguerite Kint, gazeuse.

Décès. — Jean Bourgois, 68 ans, tisserand, boulevard Gambetta, 57. — Désire Courquible, 61 ans, tisserand, rue Achille-Testelin, 57.

COFFRES-FORTS GRUSON
21, Rue Royale, 21, LILLE 0129

BONDUES. — Publication de mariage. — Adolphe Rousselle, déboureur, et Romaine Vermant, soigneuse, à Roncq.

LINSELLES. — Naissances. — Marie Decottignies, rue de Bousbecque. — Paul Brouet, au Blaton.

Installation de SALLES DE BAINS, W.-C.
ALBERT MATRAU
ZINC, GAZ, EAU
LILLE, 65, rue de Béthune, 65, LILLE 0181

LILLE

CONCOURS DE COQS

à l'Hippodrome

Le grand concours international de coqs a obtenu, dimanche, à l'Hippodrome, son